

FAMILLES RAPATRIÉES

Paris revoit sa doctrine

En ramenant mardi sur le sol français 35 mineurs et 16 mères, la France semble se dégager de la politique qui prévalait jusqu'à présent et qui consistait à décider au cas par cas. Si les parents font face à des poursuites judiciaires, les enfants ont été confiés aux services sociaux.

RÉCIT

Par
VICTOR BOITEAU

L'opération, «très discrète» selon une source au Quai d'Orsay, n'a été officialisée qu'une fois terminée. Le ministère des Affaires étrangères a annoncé mardi que la France avait procédé au rapatriement de 35 enfants mineurs français qui se trouvaient dans des camps fermés du nord-est de la Syrie. Avec eux, 16 mères ont également été admises à revenir sur le territoire national, après avoir rejoint la zone irako-syrienne, pour certaines d'entre elles, au début des années 2010. C'est la plus importante opération de rapatriement réalisée par les autorités françaises depuis 2019. Surtout, jamais des enfants n'avaient été rapatriés avec leur mère. Signe d'un revirement de doctrine durable, Paris a annoncé que ces opérations allaient se poursuivre.

Depuis la chute de l'Etat islamique (EI), en février 2019, le sujet est brûlant. Jusqu'à mardi, on estime que près de 200 enfants et 80 mères étaient encore détenus dans ces camps, contrôlés par les Kurdes. Jusqu'à présent, la doctrine édictée par Emmanuel Macron était celle du «cas par cas». L'opération de mardi constitue une rupture avec la politique suivie jusqu'alors par l'exécutif. En avril, Emmanuel Macron avait expliqué que «des enfants et des adolescents» présents dans des camps syriens étaient «dans une situation nouvelle». Le chef de l'Etat annonçait alors que des rapatriements allaient avoir lieu, sans donner davantage de détails. Mais pour les adultes, Paris estimait qu'ils devaient être jugés sur place.

FAMILLES D'ACCUEIL

Incarnation de ce revirement, la jihadiste Emilie König figure parmi les mères rapatriées mardi. La Lorientaise, âgée de 37 ans, a rejoint la Syrie en 2012. Pionnière du jihad, elle a été recrutée par l'EI avant d'être capturée, en janvier 2018, par les Forces démocratiques syriennes (FDS), lors de combats dans le nord-est de la Syrie. Elle était depuis détenue dans le camp de Roj, à une quinzaine de kilomètres des frontières irakienne et turque. Trois de ses enfants, nés en Syrie, avaient déjà été rapatriés en janvier 2021. La femme, mise en examen mardi, a été placée en détention provisoire dans la foulée. «Elle a l'intention de coopérer pleinement avec la justice française», a déclaré son avocat, Emmanuel Daoud.

Parmi les 35 enfants rapatriés, 7 sont des «enfants isolés», selon le Parquet national antiterroriste (Pnat). Les 16 femmes ramenées sur le sol français sont âgées de 22 à 39 ans. Toutes, hormis deux, ont la nationalité française. Parmi elles, 12 sont rentrées accompagnées de leurs enfants, qui sont eux tous français. En vertu des mandats de recherche émis en leur absence, 8 femmes ont été placées en garde à vue. Les 8 autres font l'objet d'un mandat d'arrêt. Toutes pourraient être mises en examen puis placées en détention provisoire.

Les 35 mineurs «ont été remis aux services chargés de l'aide à l'enfance et feront l'objet d'un suivi médical», précisent les autorités françaises, prenant soin de communiquer sur l'accueil réservé à ces enfants qui, en Syrie, ont enduré des conditions de vie très rudes. Leur prise en charge médicale et psychologique s'est faite dès leur arrivée sur le tarmac de Villacoublay, dans les Yvelines. «Ces enfants sont victimes, ils doivent être protégés», insiste auprès de Libération Charlotte Caubel, la nouvelle secrétaire d'Etat chargée de l'Enfance. Ils n'ont pas choisi d'aller là-bas, de partir avec leurs parents, de naître là-bas pour ceux qui sont nés là-bas. Ils n'ont pas choisi la radicalité de leurs parents.»

Un seul des 35 mineurs rapatriés mardi fait l'objet d'une garde à vue. Bientôt majeur, les autorités judiciaires estiment qu'il existe à son encontre des «éléments [...] susceptibles de caractériser sa participation à une association de malfaiteurs terroriste». Les autres sont pris en

«Ils n'ont pas choisi de partir avec leurs parents, de naître là-bas. Ils n'ont pas choisi la radicalité de leurs parents.»

Charlotte Caubel
Secrétaire d'Etat chargée de l'Enfance

charge par l'Aide sociale à l'enfance (ASE), qui dépend des départements. Ils seront ensuite placés en famille d'accueil. Ces familles «sont supervisées par des professionnels et les enfants bénéficient d'un suivi éducatif et psychologique», expliquait l'été dernier la magistrate Muriel Englin, chargée de suivre ces enfants de jihadistes au tribunal de Bobigny. Depuis 2016, 92 mineurs ont été pris en charge par l'ASE de Seine-Saint-Denis. Juridiquement, les 35 enfants rapatriés mardi seront suivis par le tribunal judiciaire de Versailles.

«TEMPS PERDU»

Le Collectif des familles unies, qui regroupe des familles de Français partis en zone irako-syrienne, s'est «félicité» de cette opération, tout en déplorant le «temps perdu» des autorités françaises alors que d'autres pays rapatrient mères et enfants depuis longtemps.

Reste une question. Comment expliquer cette inflexion significative des autorités françaises? Sur la scène nationale, la fin des échéances électorales pourrait expliquer une moindre réticence du gouvernement à avancer sur ce dossier qu'il sait ultra sensible dans l'opinion publique. En 2019, près de sept Français sur dix étaient opposés au retour des enfants de jihadistes. A l'époque, un ambitieux plan de rapatriement avait été élaboré par les autorités françaises, comme l'avait révélé Libération, qui s'appuyait sur des documents des services de renseignements. La France s'appretait

alors à accueillir 37 hommes et 63 femmes, ainsi que 149 enfants. Le plan fut pourtant gelé. Officiellement, aucune explication n'a été avancée. Mais la pression de l'opinion, et la tentative d'assassinat de deux surveillants par un détenu et sa compagne, tous deux convertis à l'idéologie jihadiste, le 5 mars de cette année-là, à la prison de Condé-sur-Sarthe (Orne), ont certainement dû peser sur ce revirement élyséen.

Sur le plan européen ensuite, la France est isolée dans sa stratégie de rapatriement. Fin juin, la Belgique a encore rapatrié 16 enfants et 6 mères du camp de Roj. La Finlande, l'Allemagne, la Suède, le Danemark et les Pays-Bas ont adopté la même politique. De quoi faire peser sur Paris une pression supplémentaire. A laquelle s'ajoutent, depuis plusieurs années, des condamnations multiples des organisations de défense des droits de l'homme. Saisi par plusieurs familles de ressortissants détenus en Syrie, le Comité des droits de l'enfant de l'ONU a estimé en novembre 2020 que la France ne pouvait s'exonérer de sa responsabilité vis-à-vis des enfants détenus dans ces camps. Plus récemment, la Défenseure des droits, Claire Hédon, dénonçait les «multiples violations des droits des enfants français retenus dans les camps de Roj, d'Aïn Issa et de Hol, dans le Rojava, en Syrie, et l'obligation positive de l'Etat français de les protéger, en organisant leur retour vers la France et leur prise en charge par les services compétents». En décem-

bre dernier, une Française de 28 ans, diabétique, était morte à Roj. Au-delà des aspects strictement humanitaires, le non-rapatriement des jihadistes français inquiète aussi les services de sécurité, qui préféreraient les suivre en France plutôt que les savoir dans une zone «toujours en guerre», comme le rappelait en février le ministre des Affaires étrangères de l'époque, Jean-Yves Le Drian. Actuellement aux mains des Kurdes, le terrain irako-syrien est instable et régulièrement visé par des attaques de l'EI. En janvier, l'organisation terroriste avait attaqué la prison Al-Sinaa d'Hassaké, dans le nord-est syrien, dans laquelle se trouvaient une dizaine de mineurs français. Au printemps 2020, plusieurs Françaises s'étaient également évadées du camp d'Al-Hol. Certaines n'ont toujours pas été retrouvées. ◆



Dans le camp d'Al-Hol, en Syrie, en mars 2021.
PHOTO CHLOÉ SHARROCK

«Le refus de les rapatrier a servi la propagande de l'EI»

Pour Géraldine Casutt, spécialiste des femmes dans le jihadisme, l'amélioration de la prise en charge des «revenantes» pourrait avoir facilité le rapatriement organisé mardi.

Chercheuse associée au centre suisse «Islam et société» de l'université de Fribourg, Géraldine Casutt travaille depuis près de dix ans sur les femmes dans le jihadisme. Elle évoque les enjeux et défis du rapatriement de femmes et d'enfants des camps de Syrie. **Comment peut-on qualifier ce rapatriement des camps en Syrie: s'agit-il d'épouses de jihadistes? Ou de mères jihadistes?** C'est une nuance fondamentale. Les femmes impliquées dans le jihad ou parties sur zone ont longtemps été considérées comme des victimes des hommes qu'elles suivaient. D'abord épouses de jihadistes en effet, elles sont pour certaines aussi engagées dans l'idéologie et le combat jha-

distes et non victimes. Quant aux enfants, ils ont été instrumentalisés par la propagande de l'Etat islamique [qui les surnommait les «lionceaux du Califat», ndr], influant sur notre perception biaisée de la dangerosité même de ces enfants.

Le refus de les rapatrier a nourri la mythologie sur ces futurs jihadistes et servi la propagande de l'EI.

Le désir du retour était-il manifeste et unanime parmi ces femmes, malgré les inculpations qui les attendent en France?

On ne peut pas faire de généralisation. Beaucoup de femmes voulaient rentrer, d'autres pas du tout. On ne sait pas qui a été éligible à ce rapatriement et les critères ne sont pas clairs. S'agit-il de mères d'enfants déjà rapatriés et qui voulaient les retrouver? Il est probable que celles qui sont rentrées étaient volontaires. Certaines ont été endurcies par l'épreuve de la détention dans les camps de Syrie après la chute du «califat» de l'EI et ont basculé dans plus de radi-

calité. D'autres cherchaient à se sortir d'années de souffrance. Mais encore une fois, on aurait coupé l'herbe sous le pied de la propagande jihadiste si on avait rapatrié tout le monde très vite. **Quels problèmes posent ces retours de mères désormais détenues et séparées de leurs enfants?**

C'est bien le dilemme des «revenantes» qui doivent être séparées de leurs enfants sans connaître le sort et l'accueil qui leur sera réservé. Mais les structures de prise en charge de ces enfants à leur arrivée sont mieux organisées. Ce qu'il y a de nouveau aussi, et qui explique peut-être ce

rapatriement, c'est l'évolution de la prise en charge de ces populations dans les prisons françaises, y compris pour les visites des enfants à leur mère.

Quel accueil est prévu pour ces femmes en prison?

Mon hypothèse, c'est que la création récente en France de quartiers de prises en charge de la radicalisation (QPR) pour les femmes, comme il en existait pour les hommes, a rendu possible le retour des femmes jihadistes. Le premier de ces QPR a ouvert à Rennes à la fin de l'été 2021. Ils permettent la prise en charge par de vrais professionnels formés sur le terrain aux enjeux de la radicalisation.

Recueilli par HALA KODMANI



INTERVIEW

Carnet

DÉCÈS



François STEFANAGGI, son compagnon, Félix STEFANAGGI, son fils,

Michèle VALLAEYS, Anne VALLAEYS, Jean VALLAEYS, ses sœurs et son frère

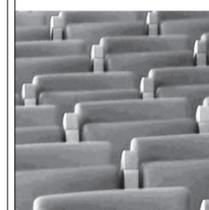
Les familles STEFANAGGI, VALLAEYS et THONON ont l'immense douleur de vous annoncer le décès de

Béatrice VALLAEYS

Journaliste, Membre de l'équipe fondatrice du journal Libération

survnu le 19 juin 2022, à Paris.

Les obsèques auront lieu le vendredi 8 juillet à 14 heures au cimetière du Père Lachaise, 8 boulevard de Ménilmontant à Paris 20^e. Fleurs et couronnes livrées au cimetière.



Vous organisez un colloque, un séminaire, une conférence...

Contactez-nous

Réservations et insertions

la veille de 9h à 11h pour une parution le lendemain

Tarif: 16,30 € TTC la ligne

Forfait 10 lignes:

153 € TTC pour une parution

15,30 € TTC la ligne suppl.

abonnée et associations: -10%

Tél. 01 87 39 84 00

Vous pouvez nous faire parvenir vos textes par e-mail: carnet-libe@teamedia.fr

01 87 39 84 00

carnet-libe@teamedia.fr

La reproduction de nos petites annonces est interdite